

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU JURA

COMMUNE DE RUFFEY-SUR-SEILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 04/06/2025
Reçu en préfecture le 04/06/2025
Publié le 04/06/2025
ID : 039-213904717-20250523-01052025-DE



SEANCE du 23 mai 2025

N° 1

Date de convocation :

16 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois mai, à vingt heures
Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement
convoqué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous
la présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 12

Membres votants : 15

MM. Emmanuel BILLET, Catherine BERTIN, Christian
BOISSON, Rachel ALBERTINI, Françoise BROCARD, Arthur
BRUSA, Billy FAUTRELLE, Guy JEANDOT, Jean-François
MICHEL, Martine PRELY, Véronique RAMEAUX, Annie
RENARD.

Excusés : Thierry JOUBERT donne pouvoir à Véronique
RAMEAUX, Nicolas URBAIN donne pouvoir à Arthur BRUSA,
Michelle GENTIL donne pouvoir à Rachel ALBERTINI.

Secrétaire de séance : Arthur BRUSA

Objet : Attribution du branchage du hêtre remarquable abattu le 25 mars 2025.

Le Maire indique qu'un lot de bois constitué de la couronne du hêtre remarquable abattu pour
raison sanitaire le 25 mars dernier a été proposé par voie d'affichage à la population au plus
offrant sous enveloppe cachetée à déposer en mairie. Aucune offre n'a été enregistrée. Un
second affichage, a été effectué proposant ce lot de bois à la population et aux personnes
extérieur à la commune.

Deux offres sous enveloppes cachetées ont été déposées en mairie. Elles ont été ouvertes le 23
mai à 9h.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité : (M. BOISSON Christian se
retire du vote)**

Décide de retenir la proposition financière la plus élevée et ainsi d'attribuer le lot à M.Éric
CORNU pour un montant de 155€.

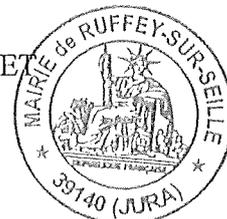
Un titre de recettes lui sera adressé.

Le secrétaire de séance
Arthur BRUSA



BRUSA Arthur

Le Maire,
Emmanuel BILLET



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU JURA

COMMUNE DE RUFFEY-SUR-SEILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 23 mai 2025

N° 2

Date de convocation :

16 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois mai, à vingt heures
Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement
convoqué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous
la présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 12

Membres votants : 15

MM. Emmanuel BILLET, Catherine BERTIN, Christian
BOISSON, Rachel ALBERTINI, Françoise BROCARD, Arthur
BRUSA, Billy FAUTRELLE, Guy JEANDOT, Jean-François
MICHEL, Martine PRELY, Véronique RAMEAUX, Annie
RENARD.

Excusés : Thierry JOUBERT donne pouvoir à Véronique
RAMEAUX, Nicolas URBAIN donne pouvoir à Arthur BRUSA,
Michelle GENTIL donne pouvoir à Rachel ALBERTINI.

Secrétaire de séance : Arthur BRUSA

Objet : Attribution du logement au rez-de-chaussée gauche du presbytère.

Vu la libération du logement au rez de chaussé gauche de l'ancien presbytère suite au décès de
son locataire, Monsieur Jacques COURVOISIER,

Vu les deux demandes de locations de cet appartement, l'une de M. Bertolino de Bletterans et
l'autre de M. MARQUES RODRIGUES Manuel Alberto de Ruffey-sur-Seille.

Vu la demande particulière de M. MARQUES RODRIGUES Manuel Alberto, sans moyen de
locomotion de se rapprocher du bourg pour l'accès aux commerces

Vu que suite à ces nombreuses années de location cet appartement nécessite un
rafraichissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Décide de louer à Monsieur MARQUES RODRIGUES Manuel Alberto ce logement à partir du
1^{er} juin 2025,

Décide de prélever le loyer à partir du 1^{er} juillet offrant ainsi la location du mois de juin. En
contrepartie, M. MARQUES RODRIGUES Manuel Alberto effectuera le rafraichissement des
murs de l'appartement (lessivage, couche d'impression, couche de peinture blanche finale) sur
l'ensemble des murs de l'appartement. La commune fournira tous les produits nécessaires.

Fixe la location mensuelle révisée à 281.92€, révisable tous les 1 juin selon les modalités
énoncées dans le bail,

Autorise Monsieur le Maire à signer le bail.

Le secrétaire de séance

Arthur BRUSA

BRUSA Arthur

Le Maire,
Emmanuel BILLET



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU JURA

COMMUNE DE RUFFEY-SUR-SEILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 23 mai 2025

N° 3

Date de convocation :

16 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois mai, à vingt heures
Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement
convoqué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous
la présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 12

Membres votants : 15

MM. Emmanuel BILLET, Catherine BERTIN, Christian
BOISSON, Rachel ALBERTINI, Françoise BROCARD, Arthur
BRUSA, Billy FAUTRELLE, Guy JEANDOT, Jean-François
MICHEL, Martine PRELY, Véronique RAMEAUX, Annie
RENARD.

Excusés : Thierry JOUBERT donne pouvoir à Véronique
RAMEAUX, Nicolas URBAIN donne pouvoir à Arthur BRUSA,
Michelle GENTIL donne pouvoir à Rachel ALBERTINI.

Secrétaire de séance : Arthur BRUSA

Objet : Tarif cartes avantages jeunes 2025/2026.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2 du conseil municipal du 14 juin 2024 mentionnant la possibilité aux jeunes de la commune âgés de 14 à 24 ans de bénéficier de la carte « avantages jeunes » au prix de 2 euros. Le tarif d'achat des cartes pour la commune était de 9 euros en 2024-2025. Le tarif est inchangé pour 2025. Considérant que chaque année, une trentaine de cartes sont demandées, monsieur le maire propose de maintenir une participation des jeunes à 2€ par carte, sans changer la tranche d'âge des bénéficiaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Fixe la participation à 2 € pour la délivrance d'une carte « avantages jeunes » 2025-2026 pour la tranche d'âge 14-24 ans, soit les jeunes nés entre le 01/01/2001 et le 31/12/2011.

Le secrétaire de séance
Arthur BRUSA


BRUSA Arthur

Le Maire,
Emmanuel BILLET





REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU JURA

COMMUNE DE RUFFEY-SUR-SEILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 23 mai 2025

N° 4

Date de convocation :
16 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois mai, à vingt heures
Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement
convoqué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous
la présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice : 15
Membres présents : 12
Membres votants : 15

MM. Emmanuel BILLET, Catherine BERTIN, Christian
BOISSON, Rachel ALBERTINI, Françoise BROCARD, Arthur
BRUSA, Billy FAUTRELLE, Guy JEANDOT, Jean-François
MICHEL, Martine PRELY, Véronique RAMEAUX, Annie
RENARD.

Excusés : Thierry JOUBERT donne pouvoir à Véronique
RAMEAUX, Nicolas URBAIN donne pouvoir à Arthur BRUSA,
Michelle GENTIL donne pouvoir à Rachel ALBERTINI.

Secrétaire de séance : Arthur BRUSA

Objet : Demande de subvention de l'association de la Retraite Sportive Bletteranoise.

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de demande de subvention de l'association de la
Retraite Sportive Bletteranoise. Considérant que cette association propose une activité
pétanque hebdomadaire quai de seille et participe au dynamisme du cœur du village,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

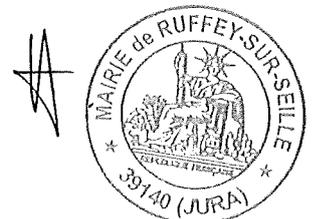
Décide d'attribuer une subvention de 50 € à l'association de la Retraite Sportive
Bletteranoise, pour l'année 2025.

Les crédits nécessaires seront imputés à l'article 65748 du budget primitif 2025.

Le secrétaire de séance
Arthur BRUSA


BRUSA Arthur

Le Maire,
Emmanuel BILLET



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU JURA

COMMUNE DE RUFFEY-SUR-SEILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 23 mai 2025

N° 5

Date de convocation :
16 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois mai, à vingt heures
Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement
convocqué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous
la présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice : 15
Membres présents : 12
Membres votants : 15

MM. Emmanuel BILLET, Catherine BERTIN, Christian
BOISSON, Rachel ALBERTINI, Françoise BROCARD, Arthur
BRUSA, Billy FAUTRELLE, Guy JEANDOT, Jean-François
MICHEL, Martine PRELY, Véronique RAMEAUX, Annie
RENARD.

Excusés : Thierry JOUBERT donne pouvoir à Véronique
RAMEAUX, Nicolas URBAIN donne pouvoir à Arthur BRUSA,
Michelle GENTIL donne pouvoir à Rachel ALBERTINI.

Secrétaire de séance : Arthur BRUSA

Objet : Demande de subvention de l'association de Bresse Jura Foot.

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de demande de subvention de l'association de Bresse Jura Foot. Cette association sportive contribuant à la formation de nombreux jeunes du secteur, Monsieur le Maire propose de soutenir, de manière symbolique cette association à l'occasion de son traditionnel tournoi de Pâques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide d'attribuer une subvention de 50 € à l'association Bresse Jura Foot pour l'année 2025.

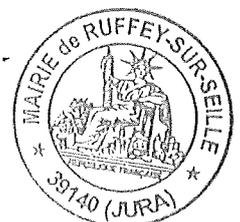
Les crédits nécessaires seront imputés à l'article 65748 du budget primitif 2025.

Le secrétaire de séance
Arthur BRUSA


BRUSA Arthur

Le Maire,
Emmanuel BILLET





REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU JURA

COMMUNE DE RUFFEY-SUR-SEILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 23 mai 2025

N° 6

Date de convocation :

16 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois mai, à vingt heures
Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement
convoqué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous
la présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 12

Membres votants : 15

MM. Emmanuel BILLET, Catherine BERTIN, Christian
BOISSON, Rachel ALBERTINI, Françoise BROCARD, Arthur
BRUSA, Billy FAUTRELLE, Guy JEANDOT, Jean-François
MICHEL, Martine PRELY, Véronique RAMEAUX, Annie
RENARD.

Excusés : Thierry JOUBERT donne pouvoir à Véronique
RAMEAUX, Nicolas URBAIN donne pouvoir à Arthur BRUSA,
Michelle GENTIL donne pouvoir à Rachel ALBERTINI.

Secrétaire de séance : Arthur BRUSA

Objet : Demande de subvention du foyer rural.

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de demande de subvention du foyer rural de Ruffey. Considérant les nombreuses activités proposées par le Foyer Rural, pour différents publics et considérant que celles-ci participent à l'animation du village, il est proposé de verser pour l'année 2025 une subvention de 1000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Décide d'attribuer une subvention de 1 000 € à au foyer rural de Ruffey-sur-Seille pour l'année 2025

Les crédits nécessaires seront imputés à l'article 65748 du budget primitif 2025.

Le secrétaire de séance
Arthur BRUSA


BRUSA Arthur

Le Maire,
Emmanuel BILLET





REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU JURA

COMMUNE DE RUFFEY-SUR-SEILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 23 mai 2025

N° 7

Date de convocation :

16 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois mai, à vingt heures
Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement
convocqué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous
la présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 12

Membres votants : 15

MM. Emmanuel BILLET, Catherine BERTIN, Christian
BOISSON, Rachel ALBERTINI, Françoise BROCARD, Arthur
BRUSA, Billy FAUTRELLE, Guy JEANDOT, Jean-François
MICHEL, Martine PRELY, Véronique RAMEAUX, Annie
RENARD.

Excusés : Thierry JOUBERT donne pouvoir à Véronique
RAMEAUX, Nicolas URBAIN donne pouvoir à Arthur BRUSA,
Michelle GENTIL donne pouvoir à Rachel ALBERTINI.

Secrétaire de séance : Arthur BRUSA

Objet : Défraiement électricité pour la Paroisse.

Monsieur le Maire indique que suite au concert qui a eu lieu dans l'église de Ruffey-sur-Seille
par Lons flutes trio le 10 mai 2025 avec le soutien de la municipalité, la convention
d'occupation de l'église avec la paroisse prévoit une libre participation d'indemnité
d'utilisation. De plus, pendant la période de Noël, les vitraux de l'église ont été éclairés par la
commune par des spots LED, ce qui engendrent des frais d'électricité pour la paroisse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

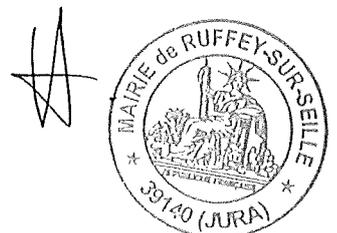
Décide d'attribuer une subvention de 125 € à la paroisse des bords de seille.

Les crédits nécessaires seront imputés à l'article 65748 du budget primitif 2025.

Le secrétaire de séance
Arthur BRUSA


BRUSA Arthur

Le Maire,
Emmanuel BILLET



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU JURA

COMMUNE DE RUFFEY-SUR-SEILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 23 mai 2025

N° 8

Date de convocation :

16 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois mai, à vingt heures
Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement
convoqué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous
la présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 12

Membres votants : 15

MM. Emmanuel BILLET, Catherine BERTIN, Christian
BOISSON, Rachel ALBERTINI, Françoise BROCARD, Arthur
BRUSA, Billy FAUTRELLE, Guy JEANDOT, Jean-François
MICHEL, Martine PRELY, Véronique RAMEAUX, Annie
RENARD.

Excusés : Thierry JOUBERT donne pouvoir à Véronique
RAMEAUX, Nicolas URBAIN donne pouvoir à Arthur BRUSA,
Michelle GENTIL donne pouvoir à Rachel ALBERTINI.

Secrétaire de séance : Arthur BRUSA

Objet : Attribution des travaux pour la place de retournement de la rue franche.

Le Maire indique que par délibération n°9 du 28 mars 2025, a été adopté le plan de financement de l'opération de réalisation de la place de retournement rue franche. La campagne de dépôt de dossier DETR ouvrira en septembre 2025. De ce fait, une demande de dérogation de dépôt de ce dossier a été demandée et acceptée par la préfecture. La demande de subvention au conseil départemental a été déposée et sera étudiée par ses services prochainement.

Après étude des différents devis et des différentes options (version arrondie, version avec retour perpendiculaire, versions droite, version en gabions, version en béton),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Fait le choix de la version d'un mur d'arrêt droit en béton type « bétonblock ».

Accepte le devis de l'entreprise COLAS pour un montant de 21 007,50 € HT soit 25 209 € TTC.

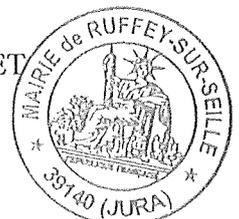
Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation des travaux.

Le secrétaire de séance
Arthur BRUSA



BRUSA Arthur

Le Maire,
Emmanuel BILLET



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU JURA

COMMUNE DE RUFFEY-SUR-SEILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 23 mai 2025

N° 9

Date de convocation :

16 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois mai, à vingt heures
Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement
convoqué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous
la présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 12

Membres votants : 15

MM. Emmanuel BILLET, Catherine BERTIN, Christian
BOISSON, Rachel ALBERTINI, Françoise BROCARD, Arthur
BRUSA, Billy FAUTRELLE, Guy JEANDOT, Jean-François
MICHEL, Martine PRELY, Véronique RAMEAUX, Annie
RENARD.

Excusés : Thierry JOUBERT donne pouvoir à Véronique
RAMEAUX, Nicolas URBAIN donne pouvoir à Arthur BRUSA,
Michelle GENTIL donne pouvoir à Rachel ALBERTINI.

Secrétaire de séance : Arthur BRUSA

**Objet : Travaux éclairage public sur le vieux pont : délégation de maîtrise d'ouvrage au
sidec et approbation du plan de financement.**

Dans le cadre des travaux du vieux pont, s'ajoute le retrait de deux câbles (ENEDIS et Eclairage public) qui y sont accrochés. Cette suppression est rendue possible par le remplacement il y a quelques années du transformateur se situant au parking de la mairie. La suppression du premier câble est pris en charge à 100% par ENEDIS, le second est à la charge de la commune mais néanmoins subventionné par le SIDEC et profite de l'ouverture de la tranchée réalisée par ENEDIS.

Considérant le devis établi par le Syndicat Mixte d'Energies, d'Equipements et de Communications du Jura (SIDEC) d'un montant de 1 703,18 € TTC pour la fourniture et pose du câble, 107,30€ de rémunération du maître d'œuvre et de 78,99 € d'imprévus,

Vu les délibérations du SIDEC n°2097 du 28 novembre 2020 n°2182 du 19 mars 2022 et n°2223 du 26 novembre 2022 portant sur les critères de financement des travaux d'électrification et d'Eclairage Public et de fourreaux de communication, permettant une participation financière de 25% allouée par le SIDEC dans la mesure où ce programme concourt à une meilleure gestion du réseau de distribution d'électricité dont il a la charge,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le programme d'éclairage public présenté et son montant estimatif de 1 990,44 € TTC.

Envoyé en préfecture le 04/06/2025

Reçu en préfecture le 04/06/2025

Publié le 04/06/2025



ID : 039-213904717-20250523-09052025-DE

Sollicite l'obtention d'une participation au SIDEC de 25 % du montant de 497,61€.

Prend acte que la part de la collectivité, estimée à 1 492,83 € sera versée dans la caisse du receveur du SIDEC à hauteur de 80 % avant le commencement des travaux, et le solde après achèvement des travaux et présentation par le SIDEC du décompte général et définitif de l'opération.

Autorise le SIDEC à effectuer tous travaux supplémentaires nécessaires à la bonne réalisation de l'opération en cause, dans la limite de 10% du montant total indiqué ci-dessus ; au-delà de ce seuil et en cas de besoins, le Conseil Municipal devra être saisi pour accord.

S'engage en cas de surcoût des travaux exécutés par rapport au projet initial, et dans la limite du seuil des 10%, à réaliser le financement complémentaire qui pourrait s'avérer nécessaire, en tenant compte du réajustement des diverses participations.

Autorise Monsieur le Maire à demander au SIDEC la réalisation de l'opération définie ci-dessus, incluant les études et le suivi des travaux et à ce titre autorise Monsieur le Maire à signer tous documents à cet effet.

Mandate sur le budget principal de la collectivité au chapitre 21.

Le secrétaire de séance
Arthur BRUSA



BRUSA Arthur

Le Maire,
Emmanuel BILLET

